

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 8 DECEMBRE 2009**

Le 8 décembre 2009 à 20H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2/12/2009

Etaients présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Madame Martine OLLIVIER Monsieur Robert BOSSY, Gérard CORDIER, Alain DAUTHEVILLE adjoints, Mesdames, Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX, Patricia PONSONNET, Elodie SEGEALET et Messieurs Thierry ANDRE, Yann DUCHAMP, Pierre GAGNERE, Frédéric RISSOAN, Guy THOUÉZ Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : M. Alain OSTERNAUD à M. Alain DAUTHEVILLE

Excusé : Absent :

Mme Elodie SEGEALET a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2009 et signature du registre des délibérations.**

- **Décision Modificative**: délibération est prise à l'unanimité pour approuver la décision modificative au budget communal 2009 pour augmentation de crédits fonctionnement recettes : remboursement rémunérations de personnel 6 150 €, augmentation de crédits fonctionnement dépenses : personnel titulaire : 4 000 €, personnel non titulaire : 1 460 € et dépenses imprévues 690 €.
- **PVR quartier les Peyrèyres du hameau de l'Eterpas le haut** : délibération est prise à l'unanimité pour mettre en place une PVR pour la réalisation du réseau électrique. Fixer à 100% la part du coût du réseau électrique à la charge des propriétaires fonciers selon le devis et plan du réseau d'ERDF d'un montant de 15 764,64€ ht. Fixer le montant de la participation due par m<sup>2</sup> de terrain nouvellement desservi par le réseau électrique à 1,125 pour les riverains des parcelles concernées du quartier les Peyrèyres du hameau de l'Eterpas le haut.
- **Convention entre la commune de Saint-Cyr et les riverains quartier Les Peyrèyres à Eterpas le Haut** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol entre la commune et les riverains quartier Les Peyrèyres à Eterpas le Haut et **engager la réalisation du réseau électrique selon le devis et plan du réseau d'ERDF d'un montant de 15 764,64€ ht**
- **Maîtrise d'œuvre pour le projet Mairie/Bibliothèque/Cantine** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature pour le choix du maître d'œuvre du projet Mairie/Bibliothèque /Cantine.
- **Urbanisme** :
- **Permis de construire Modificatif**
- ARMAND Véronique – Rue de la Chaux – génoises : avis favorable
- **Permis de construire**
- GRAIL Jérémy et ABRIAL Rachel – Grand Pré – maison individuelle : avis favorable
- **Déclaration Préalable**
- GRANGE Danielle – Eterpas le haut – aménagement de terrains : avis favorable
- **Certificat d'Urbanisme**
- ROCHE/COGNET – La Chaux : avis favorable
- ROCHE/DOREL/COGNET- La Chaux : avis favorable

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Sol salle des Mûriers** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Marron Goudard a fait une proposition pour reprendre, à sa charge le sol de la salle des Mûriers.
- **Exonération Taxe Foncière Propriétés Non Bâties** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier d'un exploitant en conversion pour l'agriculture biologique, sollicitant l'exonération temporaire de sa taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le conseil municipal souhaite avoir des renseignements complémentaires avant de prendre une décision.

- **Troupe Antibiotique** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier sollicitant le prêt de la salle des Mûriers pour une représentation théâtrale en faveur d'une œuvre humanitaire au mois d'avril 2010. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. Une participation de 100 € sera demandée pour le nettoyage.
- **Téléthon** : Monsieur le Maire présente un courrier de remerciements à la municipalité et au comité des fêtes pour leur participation à l'organisation du Téléthon « Pascal chante Johnny » le samedi 5 décembre.
- **Amicale Laïque** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de l'Amicale Laïque pour l'octroi d'un tarif exceptionnel pour le marché de Noël dimanche 13 décembre. Le conseil municipalité à l'unanimité donne un avis défavorable à cette demande, un tarif préférentiel pour les écoles a déjà été étudié en début d'année.
- **Sinistre incendie école** : Monsieur le Maire indique que le dossier d'assurance AGF concernant le sinistre incendie de l'école est soldé.
- **Association Préserver Saint-Cyr** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux courriers de l'association préserver Saint-Cyr. Le premier concerne une demande de recensement de zones humides sur la commune. Monsieur Robert Bossy indique qu'en 2005 les zones humides supérieures à un hectare ont été recensées par le Syndicat des 3 rivières. En octobre 2009, le syndicat a signé une convention avec le CREN (Conservatoire Rhône/Alpes des Espaces Naturels) pour recenser les zones humides inférieures à un hectare afin de porter ces zones à connaissances des communes. Le second sollicite la commune pour l'organisation d'une réunion publique concernant l'exonération de la Taxe Professionnelle. Monsieur le Maire indique que la commune ne perçoit plus la taxe depuis le début de l'année, le courrier doit être adressé à la communauté de commune du Bassin d'Annonay.
- **ASERIE** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, de l'Association Saint-Cyrienne d'Etudes et de Recherches sur l'Information Ecrite (ASERIE) nouvellement constituée, sollicitant le prêt de la salle du Campo Santo les jeudis soirs pour des réunions. Le conseil municipal souhaite avoir des renseignements complémentaires avant de prendre une décision (but, nombre d'adhérents de St Cyr, bureau).
- **Travaux rue du Lavoir** : Monsieur Alain Dautheville informe que, suite à un dépôt de permis de construire, Rue du Lavoir l'alignement de la limite de propriété avec la rue, réalisé par la DDE, impose le déplacement d'un support ERDF. Le déplacement sera à charge à parts égales entre la commune et ERDF. Le devis d'ERDF d'un montant de 1 288.11 € HT soit 50% est accepté à l'unanimité.
- **Contrôle des points d'eau** : Monsieur Alain Dautheville présente le résultat du contrôle des bouches à incendies par le SDIS. De nombreux points apparaissent non conformes. Il rappelle qu'un renforcement est prévu pour le réseau entre Colombier et Saint-Cyr.
- **Route de l'Eterpas** : Monsieur Alain Dautheville indique qu'un riverain de la route de l'Eterpas propose de racheter à la commune un espace laissé libre entre la voie actuelle et sa limite de propriété. La commune avait fait l'acquisition de cette parcelle en prévision d'un nouveau tracé de voirie. Ce projet étant abandonné, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour rétrocéder une partie de la parcelle.
- **ATESAT** : Monsieur Alain Dautheville présente un document du Conseil Général ATESAT concernant une aide technique pour l'état des routes.
- **Route de Beauregard** : Monsieur Alain Dautheville propose la réfection de la chaussée quartier Beauregard sans élargissement sur 500m de Deboissec à l'intersection avec le CV 102 (coût estimé 50 000 €ht) et de limiter à 19t les routes de l'Eterpas et Solore afin de les préserver. Les riverains utilisant pour raison professionnelle ces voies seront contactés.
- **SDE** : Monsieur Alain Dautheville et Monsieur Robert Bossy ont rencontré le SDE concernant les économies d'énergies qui pourrait être faites sur la commune, le SDE se propose d'établir, gratuitement, un bilan complet du patrimoine communal.
- **Panneaux commerces** : Monsieur Robert Bossy présente au conseil municipal les devis concernant les panneaux indicatifs des commerces. Deux options sont possibles au tarif de 11 500 € ou 9 800 €, 20% minimum étant pris en charge par le FISAC via l'ORC.
- **Lettre municipale d'information** : Monsieur Thierry André présente un projet de lettre municipale d'information qui sera distribuée en début d'année prochaine.